

Compte-rendu du groupe de travail

ZONES HUMIDES, COURS D'EAU & MILIEUX LITTORAUX

Vendredi 22 juin 2012, 9h – 12h30, Salles Aunis et Saintonge, DREAL, Poitiers

Rappel de l'ordre du jour

1. Rappel des conclusions de la réunion précédente et validation du compte-rendu ;
2. Présentation et discussion sur la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest (travail en ateliers);
3. Rappel des principes méthodologiques d'identification de la TVB ;
4. Listes des couches SIG et d'espèces à mobiliser suite aux propositions formulées par les participants ;
5. Présentation des premiers travaux cartographiques et critères de choix des réservoirs de biodiversité obligatoires et non obligatoires.

Synthèse des échanges

Synthèse des échanges concernant la définition de la sous-trame, les données SIG, d'espèces, les réservoirs de biodiversité et les critères de choix (le détail plus complet des échanges est repris plus bas).

- Dans la définition des cours d'eau, les participants se sont attardés sur les questions de prise en compte des cours d'eau intermittents dans les travaux du SRCE ;
- Les travaux en sous-groupes ont été bien accueillis, cependant le temps imparti sur les travaux n'a pas semblé suffisant à une partie des participants pour travailler sur l'ensemble des thématiques ;
- Lors des travaux en sous-groupes différentes contributions sont apportées à la partie concernant l'analyse des pressions dans la fiche réalisée par le CETE Ouest. Une géolocalisation plus précise des pressions avec un historique adapté à l'échelle des départements est demandée par les participants. Les données bibliographiques utilisées sont à actualiser au regard des données disponibles. Une proposition de réorganisation des sous-parties de ce paragraphe est convenue, et des précisions sont à apporter sur le vocabulaire utilisé (exemple signification du terme de « pollutions biologiques ») ;
- Des interrogations sont ressorties sur les éléments pris en compte pour l'identification des réservoirs de biodiversité obligatoires et non obligatoires (surface minimale de 10% pour inclure un zonage en réservoir de biodiversité, prise en compte des zones de submersion,...). Les zonages réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF de type I et II) avec la règle des 10 % de surface concernées, constituent des critères peu discriminants de la sous-trame.
- Des contributions des participants sur la liste des espèces ont été fournies. Mais elles n'ont pas toutes encore été intégrées. La maîtrise d'ouvrage mettra à disposition rapidement les listes définitives d'espèces proposées. Des éléments méthodologiques complémentaires sont

en téléchargement sur l'espace collaboratif régional pour de décrire la méthode utilisée, le travail sur les données SIG et les espèces.

Décisions et/ou suites de la réunion

Afin de préparer au mieux la prochaine réunion qui devrait avoir lieu en septembre (portant plus spécifiquement sur les réservoirs de biodiversité et les critères de choix) les participants peuvent transmettre :

- Des remarques/amendements à la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest, en complément du travail qui a été fait en ateliers ;
- Des propositions et avis concernant les espèces à prendre en compte pour la définition des réservoirs de biodiversité (espèces indicatrices d'une sous-trame permettant de préciser et localiser les réservoirs de biodiversité) ;
- Des propositions concernant les données SIG utilisées et des avis sur les compléments proposés par les autres participants ;
- Des remarques ou réflexions sur les critères de choix des réservoirs de biodiversité affectés à la sous-trame (obligatoires et non obligatoires) ; (note méthodologique disponible sur l'espace collaboratif du TVB régional) ;
- Des précisions et propositions de réservoirs de biodiversité non obligatoires.

Le prochain atelier pourrait avoir lieu en septembre et portera plus spécifiquement sur les réservoirs de biodiversité et les critères de choix.

Contacts et adresses mail pour transmission

Bernard HERY, DREAL Poitou-Charentes
bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr
05 49 55 65 59

Aurore PERRAULT, DREAL Poitou-Charentes
aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr
05 49 55 65 48

Eric GUINARD, CETE Sud-Ouest (pour les données cartographiques)
eric.guinard@developpement-durable.gouv.fr
05 56 70 66 73

Caroline BOUSQUET, Agence MTDA
caroline.bousquet@mtda.fr
09 82 58 27 91

Relevé détaillé des échanges en séance

Introduction

- La série de réunions en cours correspond au deuxième volet des groupes de travail. Cette deuxième série de réunions s'intéresse à la définition des pressions exercées sur la sous-trame et des réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue Régionale, concernant une partie essentiellement technique et cartographique du travail global d'élaboration du SRCE ;
- Pour chaque sous-trame, 5 réunions de travail sont envisagées. Leur enchaînement comporte une logique. Les copilotes sont conscients que l'investissement souhaité est difficilement compatible avec les responsabilités professionnelles de chacun. Si la présence des participants n'est pas envisageable au cours des différentes réunions de travail, il est également possible de se reporter à l'espace collaboratif du site TVB où les comptes-rendus et documents de travail sont déposés au fil des réunions et ce afin de suivre l'évolution des travaux.

Lien, identifiant et mot de passe du site collaboratif

Site internet TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>

Espace collaboratif TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/-Espace-reserve-.html>

Identifiant : groupetravail

Mot de passe : groupetvb123

Charlotte RHONE du Comité Régional Conchylicole de Poitou-Charentes exprime une difficulté pour le téléchargement des documents mis à disposition sur l'espace collaboratif du site internet TVB Poitou-Charentes. Le site renvoie vers une autre page du site de l'ORE. Les copilotes indiquent qu'ils vérifieront auprès de l'ORE les raisons de ce dysfonctionnement.

Jean-Pierre POUPINOT de l'Association des Riverains et des Éclusiers des Deux-Sèvres demande que les messages comportent systématiquement un encart rappelant les liens de téléchargement du document dans les messages d'envoi, sans oublier les identifiants et les mots de passe. Cette demande sera prise en compte de manière systématique lors d'envois d'informations et d'invitations.

Rappel des conclusions de la réunion précédente et validation du compte-rendu

Les participants n'émettent pas de remarques sur le précédent compte-rendu, qui est par conséquent validé.

Discussion sur la fiche Etat/Pression de la sous-trame et travail en sous groupe

Le groupe de travail est sollicité pour amender la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest. Il est proposé aux participants de travailler sur ces fiches en trois temps :

- dans un premier temps, l'agence MTDA présente une synthèse des éléments de diagnostic et des pressions issues de la fiche Etat/Pression ;
- dans un deuxième temps, des sous-groupes sont constitués afin de travailler plus précisément sur les manques et compléments à apporter à la partie « pressions » de cette fiche ;
- un temps de restitution de 2 min est laissé par sous-groupes pour la synthèse des discussions sur les pressions.

Présentation des éléments de diagnostic et pressions

Suite aux présentations, les participants font les remarques suivantes

- Patricia BUSSESOLE du Conservatoire des Espaces naturels de Poitou-Charentes demande si les cours d'eau intermittents sont pris en compte dans la définition des cours d'eau.
- Patrick BARNET de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Poitou-Charentes explique que la notion de cours d'eau est complexe (par exemple il n'existe pas de définition réglementaire exacte et cartographique de la notion). Il convient que les cours d'eau intermittents, situés souvent en têtes de bassin, présentent effectivement un intérêt particulier du fait de leurs caractéristiques (espaces humides, ...) caractéristiques de certains territoires régionaux.
- Bernard HERY (DREAL Poitou-Charentes) explique que le SRCE a des objectifs de rendu au 1/100000ème, le travail d'identification des cours d'eau repose sur les référentiels nationaux dont la BD Carthage. Il n'est pas certain que la BD Carthage recense tous les cours d'eau. En revanche les autres référentiels de l'Institut National Géographique (IGN) les font figurer. Il indique également que les informations issues des SDAGE (cours d'eau, réservoirs biologiques) serviront à définir les éléments constitutifs de la TVB des cours d'eau.
- Jean-Marc THIRION d'OBIOS – Objectif biodiversité rappelle l'importance des cours d'eau intermittents en précisant qu'ils sont souvent associés aux « zones sources » ; cela avait déjà fait l'objet d'un questionnement lors du séminaire de septembre 2011.
- Jean-Pierre POUPINOT exprime le souhait d'informations complémentaires sur la définition des cours d'eau comme la « *permanence d'un débit suffisant une majeure partie de l'année apprécié au cas par cas* ». Des indications de volume seuil suffisant et de temps d'écoulement pendant la majeure partie de l'année devraient préciser cette définition. Il rappelle également que le Conseil d'état a donné des définitions sur les cours d'eau, et que les SDAGE/SAGE précisent des orientations sur le respect des Débits Objectif d'Étiage.
- Pour Patrick BARNET, être d'accord sur les éléments de définition des cours d'eau est important, entre autres, pour avancer sur les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue. Le débit d'étiage et le débit d'objectif d'étiage sont des valeurs utilisées pour la définition des cours d'eau.

- François-Marie PELLERIN de l'Association de Protection, d'Information et d'Etudes de l'Eau et de son Environnement (APIEEE) indique qu'il est difficile et donc inutile de détailler autant la définition des cours d'eau (débat entamé lors du séminaire). Les cours d'eau intermittents se situent en tête de bassin et (paradoxalement) au niveau des vallées sèches. La question n'est pas la définition exhaustive des cours d'eau, mais de s'interroger sur ce que l'on veut faire sur ces territoires particuliers (objectifs et enjeux).
- Marc CASTAGNE de la DREAL Limousin constate que la problématique essentielle est celle de la biodiversité ; la question est plutôt de savoir s'il y a des enjeux spécifiques à la biodiversité dans ces cours d'eau intermittents.
- Patrick BARNET indique qu'il faut distinguer les cours d'eau de nature karstique qui disparaissent localement pour réapparaître sous forme de résurgence et ceux qui s'assèchent « naturellement » au niveau des têtes de bassin. Pour les premiers il peut convenir de rétablir des continuités et des corridors, les seconds peuvent constituer des réservoirs.
- Bernard HERY constate qu'il faut considérer d'une part les cours d'eau susceptibles d'être cartographiés dans le SRCE à l'échelle du 1/100000 de rendu demandé, et d'autre part que les parties rédigées du SRCE peuvent intégrer également des compléments d'informations (sur les cours d'eau intermittents par exemple et sur les objectifs que l'on veut y assigner) sans avoir un rendu cartographique.
- Albert NOIREAU de la DREAL Poitou-Charentes rappelle que la BD Topo retranscrit les cours d'eau intermittents ; ils sont donc de fait pris en compte même dans la définition cartographique des éléments de cours d'eau.
- Fabien BLANCHET du Forum des Marais Atlantiques s'interroge sur la quantité d'eau prélevée pour l'usage agricole et la prise en compte des assecs dans le SRCE. Comment utilise-t-on les classements des cours ? Y-a-t-il une possibilité de croiser ces informations (classements et assecs) avec la BD Topo pour prioriser certains secteurs entre les assecs et les cours d'eau de type 1 et 2 (classement des cours d'eau) ?
- Concernant les pressions sur les cours d'eau, Marc CASTAGNE revient sur la carte des données SYRAH présentant la probabilité d'altération hydromorphologique sur le compartiment « Structure de la rive » qui a été présentée pour illustration sur le département de la Vienne. Il la considère comme fondamentale. En effet, la biodiversité se développe sur l'interface terre / eau que sont les berges. L'intérêt d'une telle carte est de s'interroger sur la façon de passer d'une classe d'altération à une autre. Patrick BARNET rappelle qu'il faut avoir les bons critères d'altération pour mieux comprendre la carte.
- Sur les pressions liées au littoral, Charlotte RHONE rappelle que les pollutions n'affectent pas seulement le milieu marin mais également les espèces marines, ce qui engendre des problèmes économiques et sanitaires.

Synthèse du travail en sous-groupes

6 groupes de 6 personnes ont été constitués.

Restitution du sous-groupe 1 (rapporteur : Eric GUINARD, Centre d'Etudes Techniques Sud-Ouest)

Thématiques	Remarques et propositions
Etat des lieux des prélocalisations des zones humides	- La présentation est insuffisante. Les SAGE Vienne, Sèvre Niortaise et Nantaise ont fait un travail communal de prélocalisations sur les zones humides qu'il serait intéressant d'utiliser. A minima indiquer que ces données sont mobilisables.
Pressions commune : Evolution de l'occupation du sol	- L'origine anthropique des zones lagunaires littorales, issues de la conchyliculture; est à mettre en évidence. - Faire davantage ressortir les différences entre les pressions en marais salés et en marais d'eau douce
Pollution chimique et biologique sur les milieux	- Mieux préciser les effets sanitaires et phytosanitaires des pollutions. - Parler de l'arrivée massive d'eau douce dans les milieux salés, notamment à cause des relargages en hiver; évoquer la création de zones tampon et d'expansion des crues - Évoquer la problématique de l'assainissement pluvial et des eaux usées notamment en zones de marais, mais également du lessivage des routes et voiries urbaines (eaux pluviales et urbaines) et des ZAC - Préciser l'information sur les prélèvements agricoles qui jouent sur les assecs. - Aborder la question de l'intensification aquacole. Les problématiques des carrières ne sont pas exposées : à l'issue de l'activité et sous réserve de remise en état adaptée, elles peuvent permettre de restituer des terres dont l'usage antérieur était purement agricole. - L'effet positif des plans d'eau sur les invertébrés et oiseaux n'est pas mis en avant.

Restitution du sous-groupe 2 (rapporteur : Sébastien MERIAU de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime)

Thématiques	Propositions
Remarque générale	- La bibliographie est ancienne et doit être actualisée
Pressions commune : Evolution de l'occupation du sol	- Manque de géolocalisation des espaces ainsi que d'un historique précis d'évolution des éléments de la sous-trame. Les prairies humides ou les mares n'ont pas connu la même évolution. Ces précisions sont à apporter par département. Les cartes du RGA en 1970, 1980, 1990 et 2010 permettraient d'illustrer les évolutions temporelles - Préciser la consommation des terres agricoles par l'urbanisation et les infrastructures (en chiffres) - Faire le lien entre l'évolution de l'occupation du sol et le contexte socio-économique. - La régression des surfaces en prairie est précisée mais les données sur l'élevage liées à la PAC manquent.

Pollution chimique et biologique sur les milieux	<ul style="list-style-type: none"> - Évoquer les pollutions urbaines domestiques et collectives, et les pollutions industrielles - Évoquer le lessivage routier - Rappeler l'évolution historique de l'utilisation des intrants agricoles, utilisés depuis les années 70, et dont l'usage a évolué dans les années 90.
Espèces exotiques envahissantes	- Préciser le lien entre le développement des espèces exotiques envahissantes et l'eutrophisation des milieux (référence au programme Ecophyto)
Eaux souterraines	- Évoquer l'impact sur les eaux souterraines

Restitution du sous-groupe 3 (rapporteur : Jean-François LUQUET de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, délégation Centre Poitou-Charentes)

Thématiques	Propositions
Remarque générale	<ul style="list-style-type: none"> - Dater et actualiser les données, préciser les pas de temps et adopter une représentation plus territorialisée des pressions. - Indicer et hiérarchiser les pressions pour caractériser davantage les impacts régionaux - Actualiser les données relatives aux SAGE
Pressions commune : Évolution de l'occupation du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Moduler et détailler les évolutions de surfaces forestières, notamment distinguer les boisements de production des autres boisements - Développer davantage la partie sur les infrastructures linéaires (possibilité de faire référence au Schéma National des Infrastructures Routières)
Pollution chimique et biologique sur les milieux	- Titre inadapté : que signifie le terme pollution biologique (rien d'évoqué en la matière dans ce paragraphe) ; incohérence entre pollution, habitats et espèces
Exploitation excessive ou non-adaptée des ressources biologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Changer le titre qui n'est pas adapté - Les prélèvements d'eau sont une pression forte à développer. - Eviter les termes qui se focalisent sur « certains exploitants » sauf si des comportements abusifs sont établis. Précisions sur les thèmes de la chasse et de la pêche, partie sur les carrières à développer.
Espèces exotiques envahissantes	- Les espèces envahissantes ne sont pas forcément exotiques, le titre est donc à adapter. Listing des espèces animales et végétales est à compléter et moduler selon le genre.
Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Territorialiser plus clairement les déséquilibres imputables aux prélèvements. - La multiplication du nombre d'étangs peut devenir une pression sur les cours d'eau (à détailler et chiffrer l'évolution du nombre de plans d'eau en Poitou-Charentes)
Milieux littoraux	- Modification sur les marais : certaines modifications sont positives d'autres négatives. Donner des éléments sur l'impact des

Thématiques	Propositions
	digues et des travaux de protection. - Impact des zones portuaires sur les pertuis, à développer
Zones humides	- Les informations sur les prairies humides sont à territorialiser
Autres	- Une pression est à développer : la pollution thermique.

Restitution du sous-groupe 4 (rapporteur : Fabien BLANCHET du Forum des Marais Atlantiques)

Thématiques	Propositions
Pollution chimique et biologique sur les milieux	- Actualiser les données sur la qualité de l'eau (sources : ONEMA et État notamment) - Préciser l'origine des pollutions et les effets sur les milieux - Faire correspondre les affirmations à des références bibliographiques, moduler les qualificatifs qui sont pour partie exagérés et sans référence bibliographique - Changer la tournure de la dernière phrase sur l'effet de l'atrazine, substance phytosanitaire qui n'est plus utilisée en agriculture mais qui se retrouve aujourd'hui encore dans l'eau - référence au plomb de chasse : il n'est plus utilisé en zone humide en France (alors qu'il l'est encore dans d'autres pays).
Espèces exotiques envahissantes	- Expliquer que la présence d'espèces invasives (plutôt que les espèces envahissantes) conduit à la perte de biodiversité et quelles sont aussi des obstacles à la migration. Faire référence aux insectes xylophages. - Pollution et Jussie (un développement sur la Jussie se retrouve dans les pressions liées aux intrants agricoles : expliquer ce rapprochement) - Proposer une liste d'essences d'arbres invasives (Erable negundo, Robinier,...) en plus de la liste d'arbustes
Cours d'eau	- Insister sur les effets de l'abaissement des cours d'eau, du fait des curages, qui impacte l'alimentation des zones humides voisines. - Développer les conséquences des assecs
Milieux littoraux	- Préciser le rôle des marées hautes sur les milieux - Indiquer que la création de plans d'eau cynégétiques a des impacts certes au moment du creusement, mais qu'ils peuvent ensuite constituer des réserves de biodiversité.
Zones humides	- Les prairies humides sont des milieux qui subissent de fortes pressions. Les données sont à actualiser par rapport aux travaux effectués par le MNHN

Restitution du sous-groupe 5 (rapporteur : Jérôme SALAUN-LACOSTE de l'EPTB Charente)

Thématiques	Propositions
-------------	--------------

Pollution chimique et biologique sur les milieux	- Expliciter les impacts « cumulatifs » pour cette partie
Espèces exotiques envahissantes	- Expliciter les effets interactions entre espèces, comme par exemple le ragondin qui contribue à la prolifération de la Jussie : certaines espèces aggravent les pressions des autres espèces, expliquer les liens.
Cours d'eau	- La région dispose de cours d'eau lents. L'effet de l'agriculture sont à préciser en ce qui concerne le lessivage des sols et les MES, et la conséquence sur le transport sédimentaire. La présence de fine et de MES a un impact sur la qualité des habitats des cours d'eau. - Préciser que les calibrages ont des impacts très forts sur les cours d'eau. - Faire davantage ressortir les enjeux socio-économiques des activités (élevage notamment) et de l'occupation du sol à proximité des cours d'eau sur leur qualité.

Restitution du sous-groupe 6 (rapporteur : Brice GALERA de la DREAL Poitou-Charentes)

Thématiques	Propositions
Remarque générale	- Il y a un manque de hiérarchisation des pressions, comme par exemple les pressions sur les cours d'eau (pratiques agricoles) liées aux piétinements humains et/ou d'animaux - Suivre un triptyque pour la présentation se focalisant sur le fonctionnement écologique : continuité écologique, qualité et quantité - Il est demandé de localiser davantage les pressions à l'appui de cartes par exemple.
Evolution de l'occupation du sol	- Pour la thématique agricole, ne pas oublier la déprise agricole qui participe aux changements des modes d'occupation du sol
Espèces exotiques envahissantes	- Le paragraphe sur les espèces invasives n'est pas logiquement placé
Cours d'eau	- Préciser sur certains milieux comme les têtes de bassin par exemple, en quoi il y a des interruptions des écoulements dues aux retenues d'eaux - Éviter de trop généraliser la conséquence d'un type de pressions à l'échelle régionale. Par exemple, certains plans d'eau ont des effets positifs (sur la biodiversité) et d'autres négatifs (sur les cours d'eau). Il y a nécessité de précéder à une analyse plus fine dans ce cas.

De nombreuses propositions ressortent de ce travail en sous-groupe. Cependant, de l'avis des participants, le temps qui était imparti (30 minutes) n'est pas suffisant pour balayer l'ensemble des éléments.

Autres remarques suite aux restitutions des sous-groupes :

- Bernard HERY signale que les fiches relatives aux autres sous-trames sont également téléchargeables. Il peut être utile de s'y référer car certaines pressions peuvent être abordées plus spécifiquement dans d'autres sous-trames.
- Jean-François LUQUET considère que les participants intéressés ne pourront pas matériellement examiner l'ensemble des documents. Il demande à ce que le texte comporte des renvois spécifiques vers les autres fiches par sous-trames (sur la partie « pressions »).
- Marc CASTAGNE propose d'adopter des couleurs différentes
 - une couleur pour les éléments rapportés en séance par les sous-groupes,
 - et une autre couleur pour ce qui ressort hors séance.
- Eric GUINARD explique la difficulté de localiser des pressions qui sont potentielles. Il y a également un problème d'échelle et de représentation à des échelles régionales voire plus locales.
- Albert NOIREAU indique que les acteurs peuvent apporter leurs connaissances de terrain pour améliorer les éléments sur les pressions. Eric GUINARD indique qu'effectivement ces apports sont indispensables.

Listes des couches SIG

- Fabien BLANCHET demande si les données de pré-localisation des zones humides ont été utilisées, si oui, selon quelle méthode.
- Bernard HERY indique que les prélocalisations utilisées sont celles de l'AELB pour la partie située dans ce bassin, les données de l'EPTB Charente et des données de localisation DREAL et FMA pour la Charente et la Charente-Maritime.

Listes d'espèces

- La proposition relative au crustacé endémique de la région Poitou-Charentes *Gallasellus heilyi*, formulée par Michel CAILLON de Poitou-Charentes Nature, est à prendre en compte. L'espèce ressort des analyses faites par le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) et des travaux régionaux pour la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP).
- Aurore PERRAULT de la DREAL Poitou-Charentes précise que l'association OBIOS – Objectif Biodiversité a également apporté une proposition sur la liste d'espèces sur la Trame Verte et Bleue en général. Cette proposition doit être de nouveau travaillée par OBIOS pour ventiler les espèces par sous-trames.
- Patricia BUSSESOLE indique que le conservatoire régional dispose de données sur les périmètres de réseaux des acteurs du patrimoine. Elle demande, à ce titre, si le site Cyborg a été consulté ? Elle précise que ces données sont sur le site de l'Observatoire régional. Eric GUINARD indique les données ont été consultées sur le site de l'Observatoire Régional, il précise également que les données ne peuvent pas être mises sous SIG, si les formats ne sont pas compatibles.
- François ALBERT du Groupement des fédérations de pêche Poitou-Charentes s'interroge sur la liste des poissons. Il a effectué un travail sur les espèces à proposer dans le cadre de la SCAP, ce travail pourrait donc être utilisé pour amender la liste d'espèces.
- Il est demandé par l'assemblée des précisions sur les protections internationales.
- Les modifications à apporter à la liste d'espèces de poissons sont :
 - L'ajout dans les migrateurs amphihalins de l'Anguille européenne et de la Truite fario ;
 - L'ajout dans les espèces du décret frayère de l'Alose feinte
 - L'Ombre commun n'apparaît qu'en Charente-Maritime, et est issu d'un repeuplement artificiel, il ne semble donc pas pertinent de conserver cette espèce ;
 - Le Goujon du Languedoc a été retrouvé lors d'une pêche électrique dans les cours d'eau, il faut vérifier s'il a bien été étudié dans les travaux de la SCAP ;
 - L'ajout de la Lamproie de Planer et de la moule perlière à la liste des espèces, cette dernière bénéficiant de mesures de protection sur le bassin de la Charente et faisant l'objet d'un plan national d'actions ;
- Marc CASTAGNE trouve pertinent de s'intéresser individuellement à des espèces ou à un cortège d'espèces. Dans le cortège d'espèces, il faut regarder les espèces qui sont transfrontalières avec les régions limitrophes dont le Limousin.

Retours sur les premiers éléments cartographiques

- Les premières cartes des réservoirs de biodiversité obligatoires et non obligatoires sont présentées. Il est rappelé que les cartes correspondent à un premier travail cartographique mais que l'échelle régionale des cartes ne correspond pas à l'échelle de rendu de l'atlas cartographique du SRCE qui est l'échelle du 1/100.000^{ème}.
- Ainsi, les réservoirs de biodiversité trop petits sur la carte à l'échelle régionale peuvent apparaître à l'échelle de rendu cartographique ; ils devront avoir une symbologie différente si nécessaire (exemple d'un symbole « étoile » pour indiquer la localisation du réservoir de biodiversité).

Critères de choix des réservoirs de biodiversité non obligatoires

- Jean-Marc THIRION demande s'il y a un seuil de surface pour la prise en compte des réservoirs de biodiversité non obligatoires ? Stéphane MAGRI du CETE SO indique que les zonages réglementaires ont été considérés comme des réservoirs de biodiversité (obligatoires ou non obligatoires) lorsque 10% de leur surface est occupée par un habitat de type zones humides ou milieux littoraux. Les réservoirs de biodiversité qui n'apparaissent pour des questions d'échelle de représentation seront précisés sous forme de listes.
- Jean-François LUQUET pense que la représentation doit permettre de faire ressortir tous les réservoirs de biodiversité même s'ils ne sont pas visibles à l'échelle régionale. Il demande également à faire ressortir les réservoirs de biodiversité à proximité des régions limitrophes de Poitou-Charentes.
- Stéphane MAGRI indique qu'une bande de 20 km a été dessinée autour de la région Poitou-Charentes pour prendre en compte les réservoirs de biodiversité des régions limitrophes. Bernard HERY rappelle la proposition qui avait été faite lors de la première réunion par Jean-Pierre POUPINOT d'une représentation à l'échelle des bassins versant. Cette proposition n'a pas été retenue car elle conduirait à s'intéresser à des territoires extrarégionaux trop vastes (par exemple le bassin de la Sèvre Nantaise principalement localisé en région Pays de la Loire).
- Stéphane MAGRI précise que les APPB de petites superficies pourront apparaître sous forme d'étoile dans la représentation cartographique.
- Patricia BUSSESOLE indique que sur le territoire, les zones humides sont imbriquées dans d'autres sous trames : bocage, plaine calcicole.
- Marc CASTAGNE rappelle qu'il faut s'assurer de la bonne prise en compte d'un réservoir de biodiversité qui est présent dans plusieurs sous-trame, même s'il est moins spécifique, il n'en reste pas moins important.
- Stéphane MAGRI rappelle la particularité du SRCE qui est de travailler en sous-trame. Les réservoirs de biodiversité peuvent ainsi présenter un recouplement avec plusieurs sous-trames.
- Jérôme SALAUN-LACOSTE demande quelle surface représente l'ensemble des zonages Natura 2000 et ZNIEFF de type I. Pour le moment, le CETE Sud-Ouest n'a pas effectué ce calcul. Cela sera effectué par la suite.
- Patricia BUSSESOLE indique qu'il est difficile de généraliser les surfaces minimales (10% dans ce cas) pour considérer un zonage en réservoir de biodiversité car les espèces n'ont pas besoin des mêmes surfaces.
- Eric GUINARD est d'accord avec les propos de Patricia BUSSESOLE mais il indique que la connaissance des espaces et des espèces n'est pas homogène. Patricia BUSSESOLE demande comment sont pris en compte les espaces peu ou mal connus et leur dynamique (dû à l'évolution climatique et l'érosion des territoires)? Eric GUINARD indique par ailleurs qu'il est intéressant de faire un bilan des points de lacunes. Jean-Marc THIRION émet une inquiétude sur le risque de trouver des espaces vides (correspondant aux espaces peu ou mal connus). Eric GUINARD indique que la prise en compte de ces espaces « vides » est un enjeu régional mais ce travail est à préciser à l'échelle des documents d'urbanisme (SCoT et PLU) avec les acteurs locaux qui ont une connaissance souvent plus fine de leur territoire.

- Concernant la différence d'échelles entre les ZNIEFF de type I et II, à savoir que les ZNIEFF de type I sont caractérisées par des petites surfaces contrairement aux ZNIEFF de type II plus étendues, Marc CASTAGNE propose de prendre en compte seulement les ZNIEFF de type I à l'échelle plus locale et de formuler des orientations dans le SRCE pour les documents d'urbanisme concernant ces zonages.
- Jérôme SALAUN-LACOSTE demande comment pourraient être utilisés les zonages de submersion marine et s'ils sont pertinents pour la détermination de réservoirs de biodiversité du Schéma Régional.
- Patricia BUSSEROLE indique que le Comité Scientifique du Conservatoire du Littoral se pose actuellement la question de la pertinence des zones de submersion. Fabien BLANCHET indique que les données des AZI sont intéressantes car elles sont en lien avec les zones de divagation des cours d'eau.
- Stéphanie MERCIER de l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) rappelle que les travaux des PAPI sont bien avancés suite aux tempêtes Martin et Xynthia. Ainsi, les zones de submersion marine et les zones intéressantes pour la biodiversité ont été cartographiées. Stéphanie MERCIER propose au CETE Sud-Ouest soit de se rapprocher des bureaux d'études qui ont élaboré les PAPI soit de la Préfecture de Charente pour récupérer des données intéressantes.
- Marc CASTAGNE demande de porter une attention particulière et une distinction sur les zones naturelles agricoles ou urbaines, en effet les enjeux sont différents.
- Fabien BLANCHET indique que pour les réservoirs non obligatoires, il est possible de prendre ceux issus des SDAGE, Stéphane MAGRI indique que les informations ont déjà été prises en compte.
- Pour les zones de divagation, Fabien BLANCHET indique qu'il suffirait de faire un tampon autour des cours d'eau. Pour les élus, il est important de relativiser l'ajout des ZNIEFF et ce quelque soit la sous-trame considérée. En revanche, cette méthode de zones tampons autour des cours risque d'oublier les zones humides qui ne sont pas liées aux cours d'eau. Jérôme SALAUN-LACOSTE a déjà effectué le croisement entre les zonages de Natura 2000, les cours d'eau et les zones inondables, cette méthode a déjà été utilisée dans les SDAGE.
- Samuel ANDRE de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne indique que la pré-localisation des zones humides a été faite à grand trait à l'aide des vues aériennes. Il convient de prendre des précautions quant-à son usage dans le détail.
- Marc CASTAGNE indique que la limite de surface dépend de l'espèce cible. Un batracien aura un rayon de dispersion de 200 m, la limite sera différente pour un héron. Il propose de prendre un ensemble de tronçons de cours d'eau plus spécifique par espèce et de donner la priorité à certaines espèces par rapport à d'autres.
- Jean-Marc THIRION s'interroge : il peut être plus intéressant de considérer l'habitat plutôt que l'espèce. Cette question avait déjà été débattue lors du séminaire de septembre 2011. De plus, il indique que toutes les forêts domaniales littorales sont en zonages Natura 2000. Stéphanie MERCIER précise que les sites du Conservatoire du Littoral sont aussi en zonages Natura 2000.
- Enfin, Xavier HECKLY de NCA environnement demande des précisions sur la résolution des cartes de l'atlas cartographique du SRCE. Eric GUINARD indique une résolution de 10

mètres par 10 mètres. Xavier HECKLY demande également quelle est la limite visuelle des cartes de l'atlas pour que les espaces représentés soient lisibles. Eric GUINARD explique qu'ils n'ont pas encore effectués la réalisation des cartes de l'atlas du SRCE, ils n'ont pas pour le moment d'éléments de réponses. Aurore PERRAULT précise néanmoins qu'à l'instar des cartographies restituées lors des inventaires des sites Natura 2000, les cartes du SRCE n'auront pas vocation à être « zoomées » sur des zones précises de la région. En effet, l'élaboration du volet TVB des documents d'urbanisme devra faire l'objet de nouvelles études cohérentes à l'échelle du territoire considéré.

A l'issue des discussions, les participants sont remerciés de leur présence et la séance est levée.

Pour toutes questions et/ou interrogations, l'équipe trame verte et bleue est à votre écoute :

Bernard HERY, DREAL Poitou-Charentes

bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr

05 49 55 65 59

Emilie BERNARD, Région Poitou-Charentes

em.bernard@cr-poitou-charentes.fr

05 49 55 76 65

Structures et personnes présentes

Organisme	Nom
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Samuel ANDRE
Agence MTD A	Caroline BOUSQUET
Agence MTD A	Hubert D'AVEZAC DE CASTÉRA
Association de Protection d'Information et d'Etudes de l'Eau et de son Environnement	François-Marie PELLERIN
Association des Riverains et des Éclusiers des Deux-Sèvres	Jacques MAILLET
Association des Riverains et des Éclusiers des Deux-Sèvres	Jean-Pierre POUPINOT
Associations des Moulins du Poitou	Daniel THOMAS
Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest	Eric GUINARD
Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest	Stéphane MAGRI
Chambre d'Agriculture 17	Sébastien MERIAU
Comité Régional conchylicole Marennes Oléron	Charlotte RHONE
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	Laurent POUZIN
Conseil Régional Poitou-Charentes	Emilie BERNARD
Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes	Patricia BUSSESOLE
Direction Départementale des Territoires et de la Mer Charente Maritime	Matthieu BRUNET
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Patrick BARNET
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Bernard HÉRY
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Albert NOIREAU
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Aurore PERRAULT
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Brice GALERA
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Limousin	Marc CASTAGNE
Etablissement Public du Bassin de la Charente	Jérôme SALAUN-LACOSTE
Fédération des chasseurs de Charente Maritime	Grégoire BOUTON
Forum des Marais Atlantiques	Fabien BLANCHET
Groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes	François ALBERT
Institut National de Recherche Agronomique	Daphné DURANT
NCA Environnement, bureau d'études	Xavier HECKLY
OBIOS – Objectif Biodiversité	Jean-Marc THIRION
OBIOS – Objectif Biodiversité	Jean SERIOT
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, délégation Centre Poitou-Charentes	Jean-François LUQUET
Poitou-Charentes Nature	Michel CAILLON
Poitou-Charentes Nature	Solange FRADET
Union des Marais de la Charente-Maritime	Stéphanie MERCIER
Union National des Industriels de Carrières et de Matériaux	Raphaëlle LEBON